

Arrêté n° 5414 MEF/DBF du 20 juin 2023 portant délégation de signature de Mme Sandra Shan Sei Fan, directrice du budget et des finances, au profit d'agents placés sous son autorité

(NOR : DBF23505743AM)

Paru in extenso au journal officiel n°50 N du 23/06/2023 à la page 13377 dans la partie Ministère de l'économie, du budget et des finances

Version en vigueur au 27/10/2023

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 402 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;
Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 1840 CM du 12 décembre 2013 portant création et organisation de la direction du budget et des finances ;
Vu l'arrêté n° 1414 CM du 15 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature et notamment ses articles 20 à 22 ;
Vu l'arrêté n° 855 CM du 7 juin 2023 portant nomination de Mme Sandra Shan Sei Fan en qualité de directrice du budget et des finances ;
Vu l'arrêté n° 5281 MEF du 14 juin 2023 portant délégation de signature à Mme Sandra Shan Sei Fan, directrice du budget et des finances ;
Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;
Vu la note de service n° 2515 MEF/DBF du 20 juin 2023 portant désignation des agents d'encadrement de la direction du budget et des finances,

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Miléna Tehei, chef du bureau administratif et financier, et à son adjoint M. Thibault Lonjon, à l'effet de signer les actes et correspondances en matière de gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents du bureau.

Elles sont en outre habilitées à signer les bordereaux de transmission des décisions de congés adressées à la direction générale des ressources humaines.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 8285 MEF/DBF du 1 septembre 2023*

Délégation de signature est donnée à Mme Flore PONCET, à l'effet de signer les actes et correspondances en matière de gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents de son bureau, à compter du 28 août 2023.

Art. 3

Délégation de signature est donnée à M. Ba Trinh, chef du bureau performance et risques budgétaires, et à son adjointe, Mme Sylvie Yu Chip Lin, à l'effet de signer les actes et correspondances en matière de gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents du bureau.

Art. 4

Délégation de signature est donnée à Mme Vaimiti Sandford, chef du bureau consolidation et suivi budgétaire, et à son adjointe, Mme Linda Mou, à l'effet de signer les actes et correspondances en matière de gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents du bureau.

Art. 5

Délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Degrez, chef de la section investissement, et à son adjointe, Mme Taraina Vota, à l'effet de signer les actes et correspondances suivants :

- 1° Gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents de la section ;
- 2° Préparation du budget général et des comptes spéciaux de la Polynésie française pour la section

investissement ;

3° Suivi et gestion des partenariats financiers de la Polynésie française avec les collectivités publiques et l'Etat ;

4° Contrôle de l'exécution du budget général et des comptes spéciaux de la Polynésie française pour la section investissement ;

5° Engagement et liquidation des dépenses imputées sur les crédits budgétaires notifiés à la section ;

6° Délivrance des autorisations d'engagement ;

7° Délégation des crédits de paiement ;

8° Engagement a posteriori et liquidation des dépenses d'investissement impayées relevant d'anciens ministères ;

9° Liquidation des recettes notifiées à la section ;

10° Engagement et liquidation des dotations d'investissement de l'assemblée de la Polynésie française, du Conseil économique, social, environnemental et culturel et de l'Autorité polynésienne de la concurrence ;

11° Engagement et liquidation des dépenses et liquidations des recettes relatives à la dette de la Polynésie française ;

12° Engagement et liquidation des dépenses relatives aux avances et prêts octroyés par la Polynésie française ;

13° Liquidation des recettes relatives aux remboursements des avances.

Art. 6 Rédaction issue de Arrêté n° 10181 MEF/DBF du 19 octobre 2023

Délégation de signature est donnée à Mme Vaiana Marakai, chef de la section "fonctionnement", ainsi qu'à son adjointe, Mme Poëiti Mallegoll, à l'effet de signer, à compter du 1er septembre 2023, les actes et correspondances suivants :

1° Gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents de sa section ;

2° Préparation du budget général et des comptes spéciaux de la Polynésie française pour la section fonctionnement ;

3° Contrôle de l'exécution du budget général et des comptes spéciaux de la Polynésie française pour la section fonctionnement ;

4° Engagement et liquidation des dépenses imputées sur les crédits budgétaires notifiés à la section ;

5° Liquidation des recettes notifiées à la section ;

6° Liquidation des recettes relatives au remboursement des prêts octroyés par la Polynésie française ;

7° Délégation des crédits de fonctionnement ;

8° Engagement a posteriori et liquidation des dépenses de fonctionnement impayées relevant d'anciens ministères ;

9° Mise en œuvre de l'article 12 de l'arrêté n° 2116 CM du 16 novembre 2017 portant application de la loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

10° Subdivision et modification au-delà du quatrième chiffre des comptes des classes 1 à 8 de la nomenclature budgétaire et comptable de la Polynésie française ;

11° Engagement et liquidation des dotations de fonctionnement de l'assemblée de la Polynésie française, du Conseil économique, social, environnemental et culturel et de l'Autorité de la concurrence.

Art. 7

Délégation de signature est donnée à Mme Vanina Tunutu, chef de la section rémunération, ainsi qu'à son adjointe, Mme Kézia Bessert, à l'effet de signer, les actes et correspondances suivante :

1° Gestion des congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs des agents de la section ;

2° Préparation du budget général de la Polynésie française pour ce qui concerne les dépenses et les recettes de personnel ;

3° Contrôle de l'exécution du budget général de la Polynésie française pour ce qui concerne les dépenses et les recettes de personnel ;

4° Engagement et liquidation des dépenses imputées sur les crédits budgétaires notifiés ;

5° Liquidation des droits des personnels.

Art. 8

Les dispositions de l'arrêté n° 4920 MEF/DBF du 22 mai 2023 sont abrogées.

Art. 9

La directrice du budget et des finances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juin 2023.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice du budget
et des finances,
Sandra SHAN SEI FAN

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 5414 MEF/DBF du 20 juin 2023](#), JOPF n° 50 N du 23/06/2023 à la page 13377
- [Arrêté n° 8285 MEF/DBF du 1 septembre 2023](#), JOPF n° 72 N du 08/09/2023 à la page 20029
- [Arrêté n° 10181 MEF/DBF du 19 octobre 2023](#), JOPF n° 86 N du 27/10/2023 à la page 22748